

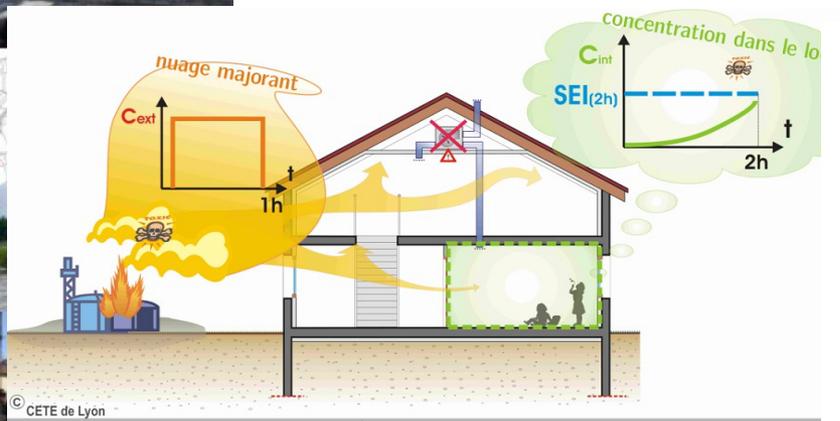


Possibilité de transposition aux risques naturels des enseignements des programmes d'accompagnement Risques Industriels (PARI)

Travaux prescrits sur les constructions existantes dans les PPRN

- Prescription de moyens ou d'objectifs de performance
- Limite 10 % valeur vénale des biens
- Répondent à des objectifs de prévention des personnes et des biens
- Délai de réalisation 5 ans max
- Relèvent de la responsabilité des maîtres d'ouvrages (propriétaires)
- Comment s'assurer que ces travaux sont effectivement mis en œuvre ?
-
- Questions potentielles côté maître d'ouvrage :
 - Comment savoir que je suis soumis à une obligation de travaux ?
 - Quels travaux réaliser ? Diagnostic à faire ?
 - Comment les réaliser ?
 - Quel coût de ces travaux ?
 - Quelles aides financières possibles ?
 - Quelles entreprises contacter ?
 - Quel impact sur mon logement (durée travaux, travaux induits, ...)
- → Tous les propriétaires d'une commune n'ont pas forcément assisté à une réunion publique, lu dans la presse l'approbation du PPR, ne sont pas « sachant » (de l'aléa, des techniques de réductions de vulnérabilité)

Retour d'expérience PARI



*Pour les biens existants à la date d'approbation du PPRT et inscrits dans la zone B05, des travaux de réduction de la vulnérabilité sont réalisés dans un délai de 5 ans afin d'assurer la protection des occupants de ces biens en cas d'une **surpression de 140 mbars (onde de choc, temps d'application supérieur à 150 ms)***

Objectif de performance sur l'atténuation A(%) : $A < A_{max}$

avec $A = \frac{C_{int}}{C_{ext}}$ et $A_{max} = \frac{SEI(2h)}{C_{ext}}$

← 2h (durée du confinement)
← 1h (durée du nuage)

Objectif de l'état : sécurité des personnes : Implique que les travaux soient effectivement réalisés par les propriétaires

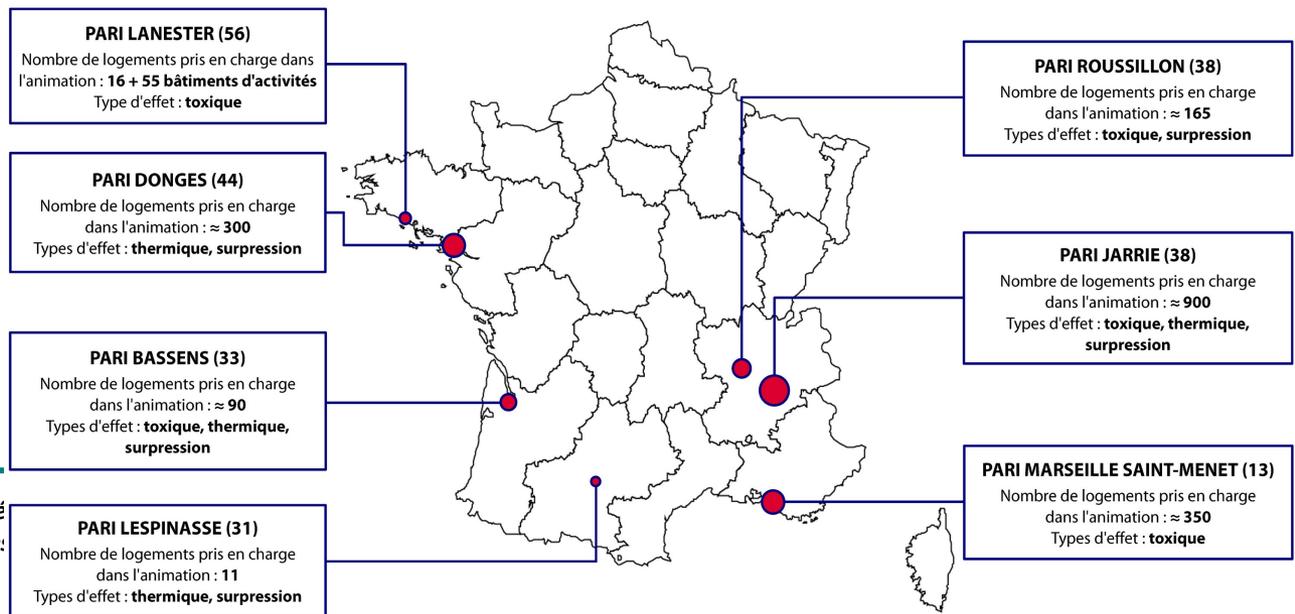
Les solutions :

- financement à 90% (accord amiable (AMARIS, industriels) qui a été intégré dans la loi en juillet 2013) : Crédit d'Impôt État : 40 %, Collectivités percevant tout ou partie de la CET : 25 %, Industriels à l'origine du risque : 25 %, Plafonné à 20000 € ou 10 % valeur du bien
- accompagner les propriétaires concernés dans leur démarche
 - programme d'accompagnement risques industriels PARI



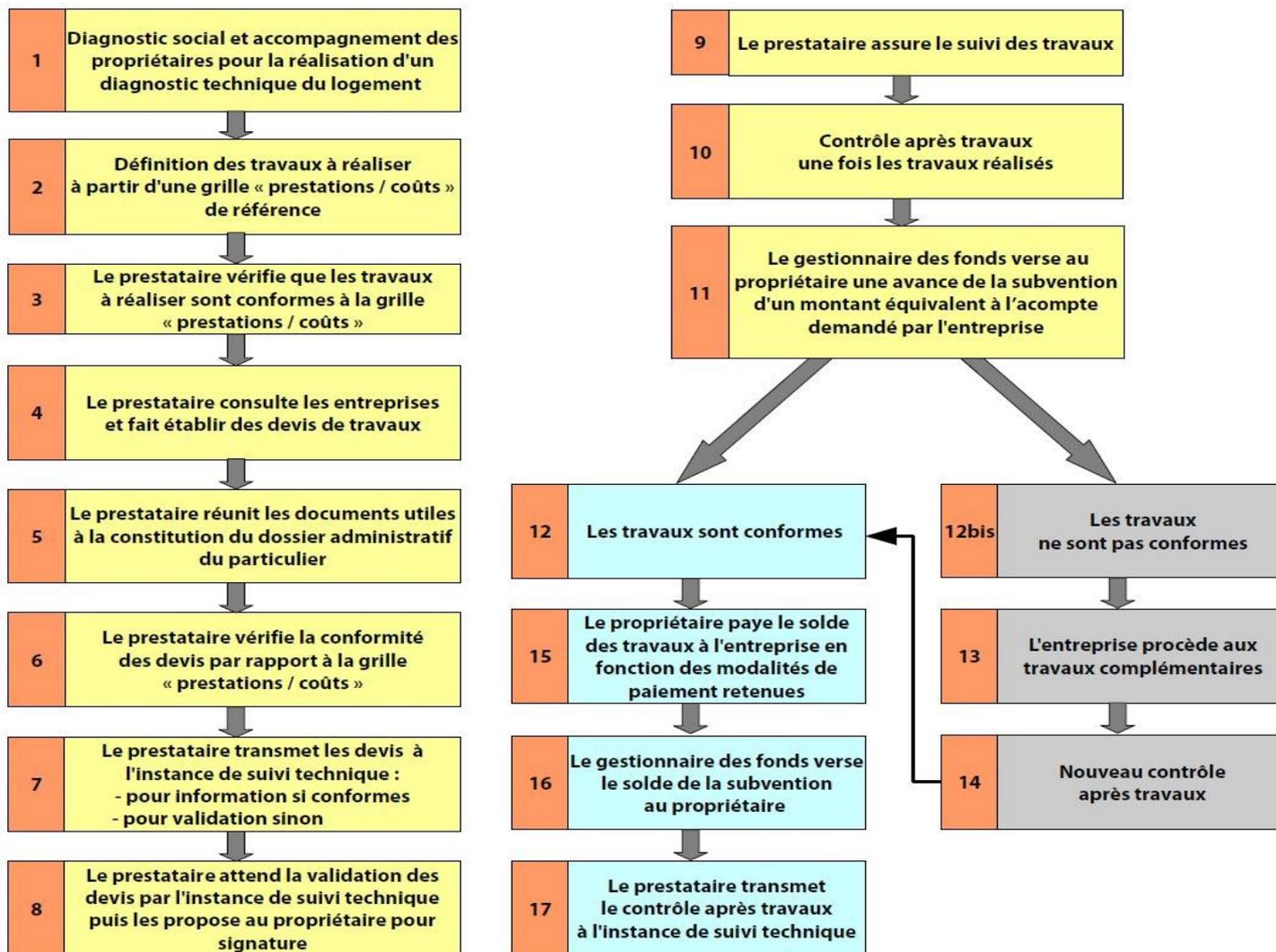
Retour d'expérience PARI

- Objectifs des programmes:
 - accompagner les propriétaires dans leur démarche de réalisation des travaux et de demandes de subventions
 - sur le modèle des opérations d'amélioration de l'habitat : animation du programme et assistance aux propriétaires par un opérateur
 - la méthodologie :
 - élaborée et testée pour partie sur deux PPRT en Isère en 2011), à compléter et développer pour être adaptable à différentes situations (les types d'effets et de travaux, nombre de logements concernés, modalités de gestion des aides financières ,...)
- **La DGPR (direction générale de la prévention des risques) a lancé une expérimentation sur 8 sites pilotes fin 2012 (7 sites in fine) avec un financement à 100 % de l'animation pour tester la méthode dans différentes situations**



*Journée technique «De la vulnérabilité des territoires, quelles réponses?»
06 février 2020, Nancy*

Les étapes de l'accompagnement d'un propriétaire dans les PARI



Retour d'expérience PARI

- **Rex montage d'opérations**

- Nécessite une forte implication des collectivités (maîtres d'ouvrage sur les opérations mises en place à l'issue des expérimentations dans le cadre de l'instruction Anah)
- Les opérateurs logement impliqués habituellement dans les Opah ou PIG peuvent se former sur le volet risques et ont montré leur capacité à accompagner les propriétaires pour la réalisation de travaux

- **Rex gestion financière**

- Les expérimentations ont permis de trouver une solution pour la gestion de subventions publics et privées (entreprises) : gestion par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ce système peut également fonctionner pour la gestion de fonds publics de différents origines : création d'un compte de consignation par arrêté préfectoral, appels de fonds via un comité de pilotage, gestion des déconsignations par services État ou collectivité (tableau des sommes à déconsigner par propriétaire après validation des paiement à effectuer dans un comité de validation)
- Montage des dossiers de demande de subventions par les opérateurs (dans leurs compétences liées aux Opah)
- Le versement d'une avance sur subventions permet de déclencher la décision de réalisation des travaux (Procivis pour ménages éligibles, avance sur subventions qui sera déduite du solde final)

Retour d'expérience PARI

- Rex Accompagnement
 - Démarche de l'opérateur vers les propriétaires : information sur obligations liées au PPRT, nature des travaux, dispositif financier et modalités de l'accompagnement
 - Facilite la réalisation du diagnostic technique et l'établissement d'une liste de travaux adaptés à l'aléa et au logement
 - Rex spécifique : avance financière du diagnostic prévue dans dispositif élément déclencheur de participation au dispositif
 - Opérateurs logements connaissent bien le réseau d'entreprises, mobilisation des entreprises par les opérateurs (information sur dispositif, information sur types de travaux), liste d'entreprises fournie aux propriétaires
 - Demandes de devis via opérateur : facilite réalisation des travaux
 - Les opérateurs par le contact direct avec les propriétaires et compte tenu de leur expériences des opah connaissent les freins de propriétaires et peuvent lever ces freins (hors refus catégorique de l'accompagnement et de la réalisation des travaux)
- Rex côté maîtres d'ouvrage
 - Les propriétaires quelle que soit leur situation (retraités, actifs, bailleurs) apprécient la simplification des démarches et la solution « clé en main » apportée par l'accompagnement

Transposition aux risques naturels

- Un accompagnement des propriétaires permettrait la mise en œuvre des travaux
- Adaptation des modalités de montage et d'instruction des dossiers ?
- Référentiel travaux inondations permet d'élaborer une grille travaux coûts qui sert de référence
- Gestion financière par la CDC : permet une gestion unique des fonds de différentes origine (État FPRNM, Collectivités, autres, ...)
-
- Lien possibles avec travaux d'amélioration de l'habitat ?
- Quelle implication des collectivités ?
-
- Différents cadres : PPRI, PAPI, autres ?

Chronologie des expérimentations PARI

